Organisationen der Arbeitswelt Wald
Organisations du monde du travail dans le secteur forestier
Organizzazioni del mondo del lavoro nel settore forestale

ODAWALDSCHWEIZ
ORTRAFORETSUISSE
OMLFORESTALESVIZZERA

Demande de contribution pour la participation à des salons des métiers et de la formation en 2027

Le budget réservé pour le soutien à ces manifestations est limité. Les demandes sont traitées dans leur ordre d'arrivée.

Les documents suivants doivent être joints à la demande :

- Formulaire de demande de contribution
- Budget (y compris les coûts de personnel pour l'accueil et la maintenance du stand)
- Copie de l'inscription au salon des métiers / de la formation
  (si l'inscription n'est pas encore faite, il est indispensable d'envoyer la copie manquante ultérieurement)

1. Informations sur la manifestation

Nom du salon:

Date:

2. Informations sur le requérant

Organisation requérante:

Rue, n°.:

CP, Lieu:

E-Mail:

Tél.

Personne de contact:

Tél. pers. de contact:

3. Participation

CHF 10 000.00 si les coûts totaux atteignent CHF 20 000.00 ou davantage (y compris les coûts de personnel pour l'accueil et la maintenance du stand).
50% des coûts totaux (y compris les coûts de personnel pour l'accueil et la maintenance du stand), si ces coûts sont inférieurs à CHF 20 000.00. C'est le décompte final (après la manifestation) qui fait foi.

Liaison bancaire

Nom de la banque:

N° IBAN:

Compte au nom de: ☐ Requérant ☐ Autre titulaire du compte

Si autre titulaire du compte, prière d'indiquer son adresse:

4. Remarques concernant votre demande:

5. Après la clôture du salon/ de la manifestation

Après le salon, les requérants transmettent un décompte indiquant les coûts effectifs au FFP Forêt. Ceux-ci devraient indiquer les coûts entraînés par la location du stand, l'infrastructure (création du stand et matériel), le personnel (accueil, maintenance) ainsi qu'un poste «Divers» (documents, prospectus, panneaux, etc.).

Ce décompte est la référence permettant de calculer et de verser la contribution.

6. Indications sur la demande de contribution

Pour les **salons des métiers et de la formation 2027**, le formulaire de demande doit être soumis jusqu'au **31.03.2027.** Les demandes reçues après cette date ne pourront être acceptées que dans la mesure où des fonds sont encore disponibles.

La commission du Fonds décide des attributions définitives en fonction des documents reçus et du budget disponible et communique sa décision aux requérants dans un délai d'un mois en règle générale.

La participation par événement professionnel n'est accordée que si le salon des métiers ou de la formation a effectivement eu lieu.

Le montant n'est versé qu'après la clôture de la manifestation.

Le décompte du salon professionnel doit parvenir au secrétariat au plus tard le **15 décembre 2027**.

Date/signature du requérant:

6. Décision du FFP Forêt

☐ Demande accordée

☐ Demande entièrement rejetée

☐ Documents supplémentaires nécessaires / Remarques FFP Forêt:

Date / Signature FFP Forêt: